



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Département des transports, de l'équipement et de l'environnement
Service des bâtiments, monuments et archéologie
Office des monuments historiques

Departement für Verkehr, Bau und Umwelt
Dienststelle für Hochbau, Denkmalpflege und Archäologie
Amt für Denkmalpflege

Monuments historiques - églises

Recommandations sur l'entretien

Généralités

Le présent document est une recommandation reposant en partie sur l'expérience de l'Office cantonal des monuments historiques en matière d'entretien des églises et chapelles ainsi que des dégradations en résultant, et en partie sur les principes et directives de diverses publications. L'application de cette recommandation ne peut entraîner aucun recours en responsabilité contre l'auteur du document.

Entretiens

Les travaux périodiques de nettoyage et d'entretien contribuent à conserver à long terme la beauté d'une église. Pour garantir un entretien idéal de l'objet, il suffit souvent d'apporter quelques adaptations et compléments aux habitudes de nettoyage. L'ampleur et le type de nettoyage périodique contribuent largement à permettre qu'une église ou une chapelle conserve son éclat des années après une restauration importante.

Nettoyage

Les conseils ci-après visent à préserver le contenu intérieur de l'église.

Principe de base :

Les autels, dorures, tableaux de chemin de croix, peintures des plafonds et fresques doivent être confiés à des restaurateurs. Tout type de nettoyage par des profanes est à proscrire, car les conséquences d'un nettoyage mal effectué sur les statues et représentations peuvent être à peine visibles aussi bien que destructrices. Seul un dépoussiérage prudent à sec est admis. Il est recommandé de faire procéder à l'entretien périodique / au contrôle (tous les 3-5 ans) des objets par un spécialiste expérimenté du domaine de la restauration. Dans les églises et chapelles, l'utilisation d'eau doit être réservée au nettoyage des sols (autant que nécessaire – aussi peu que possible).

Sols :

Le sol des églises doit être nettoyé à l'eau ou aspiré à fond 1x par mois. Sinon, les particules de poussière au sol sont emportées par les courants d'air du chauffage dans la pièce, sur les murs, les autels et les corniches, s'y déposent et s'y collent en raison des infimes quantités d'eau de condensation présentes à la surface de l'enveloppe des bâtiments. L'église devient progressivement grise. Pour que les sels de fonte ne soient pas transportés depuis l'entrée dans toute l'église et endommagent les sols en bois ou en pierre, les tapis et paillassons de l'entrée doivent être nettoyés à sec une fois par semaine à l'aspirateur.

Murs :

L'encrassement des surfaces (murs / voûtes) ne doit pas être nettoyé à l'aide de chiffons humides ou de produits nettoyants. Il est recommandé de procéder à un nettoyage professionnel à sec au moyen d'éponges spéciales. Si l'intérieur ou l'extérieur de l'église doit être repeint, le choix des enduits et peintures est extrêmement important. Il est utile de consulter suffisamment tôt les restaurateurs et l'Office des monuments historiques, car un mauvais choix de matériaux peut endommager durablement le bâtiment, ses murs et ses surfaces enduites ou provoquer des dégâts. En principe, il faut utiliser des peintures purement minérales.

Flours :

Les pots de fleurs doivent être maintenus à distance des œuvres d'art et des autels historiques, car chaque arrosage est une cause potentielle de dommages à ces éléments. En principe, les pots de fleurs installés dans l'église doivent être posés sur des soucoupes.

Autels :

Seul un nettoyage prudent à sec est admis.



Orgues :

Les tuyaux d'orgue ne doivent pas être manipulés (oxydation). Les travaux de nettoyage des orgues doivent être confiés périodiquement à un facteur d'orgues.

Bancs d'église :

Les radiateurs sous les bancs et le dessous des bancs doivent être soigneusement nettoyés à l'aspirateur et au chiffon humide en automne, avant la mise en service du chauffage. Sinon, les fines particules de poussière brûlent sur les radiateurs et sont emportées dans l'air par convection.

Bougies :

Les bougies qui brûlent dans une église peuvent générer de la suie dispersée dans toute l'église par les déplacements d'air. Pour assurer une combustion tranquille et sans suie de bougies, il est très important d'utiliser des bougies de bonne qualité et de choisir un emplacement à l'abri des courants d'air.

Autant que la qualité, l'entretien des bougies est très important : des mèches trop longues, des bougies encrassées ou un rebord trop haut augmentent la production de suie. Les bougies épaisses et hautes nécessitent plus d'entretien que les cierges fins. Lors des achats, l'utilisation de brûloirs avec un système de filtration de la fumée doit être envisagée.

Eau :

Les sources possibles d'humidité (robinetteries qui gouttent, fleurissement excessif, porte-parapluie, etc.) doivent être minimisées. Normalement, une humidification artificielle de l'air ambiant est à proscrire.

Plan de maintenance Il est judicieux de consigner les travaux de nettoyage et d'entretien à effectuer dans un plan de maintenance. D'une part, celui-ci définit le type et l'étendue des travaux, d'autre part il peut être adapté en fonction des connaissances sur les différents objets d'art et composants. Les conseils et recommandations des spécialistes consultés (par ex. lors des restaurations) s'intègrent également à la planification de l'entretien, tout comme les nettoyages périodiques plus importants ou les opérations spécifiques (par ex. à l'occasion d'une fête religieuse). Avec le plan de maintenance, la paroisse dispose d'un outil précieux pour l'entretien des églises et chapelles qui permet, en cas de changement de personnel, aux nouveaux responsables de s'appuyer sur l'expérience et les habitudes de nettoyage et d'entretien des lieux de culte.

Monument historique De par leur qualité architecturale ou artistique significative, ou en raison de leurs caractéristiques particulières et individuelles, ces bâtiments sont classés au titre de la protection cantonale et/ou fédérale des bâtiments historiques. Leur substance intérieure et extérieure ainsi que leur environnement immédiat doivent être conservés sans altération. Un entretien suffisant des bâtiments doit être assuré. Toute modification nécessite l'autorisation de l'Office cantonal des monuments historiques, en particulier la remise à neuf ou la modification des peintures, des matériaux et des éléments tels que les fenêtres, volets, portes, crépis, boiseries, toitures, etc. Les travaux doivent être exécutés selon les directives de l'Office des monuments historiques et en étroite collaboration avec ce dernier.

Conclusion Les églises sont remplies d'objets (d'art) qui ont parfois une grande valeur historique ou sont coûteux et pénibles à entretenir. Il est donc recommandé de confier le diagnostic et l'exécution des éventuels travaux (d'entretien) sur ces objets à un spécialiste. Les travaux périodiques de nettoyage et d'entretien nécessaires contribuent à conserver à long terme la beauté d'une église. Pour garantir un entretien idéal de l'objet, il suffit souvent d'apporter quelques adaptations et compléments mineurs aux habitudes de nettoyage.

L'Office des monuments historiques se tient à votre disposition pour de plus amples informations et explications.

Office des monuments historiques
Sion, septembre 2011